

28, Chemin de Sébastopol - 85400 LUÇON
Tél +33 (0)2 51 27 54 45
www.memograv.fr - E-mail : contact@memograv.fr
SARL FUNEXPRESS - Capital 10 000€ - Siret 819 762 857

Pour vous connecter à notre site vos codes : M46040 / 46MAR

Numéro de pièce FA421566	Client M46040	Date 22/10/2025
Commercial M - MARTY Jean-Claude	Réf.Famille CHAUMET MAREUIL	Votre référence 0842034M

Adresse de livraison
POMPES FUNEBRES LE PASSAGE
ROZIERES Guilhem
121 AVENUE DE LA GARE

46600 MARTEL
FRANCE

Adresse de facturation
POMPES FUNEBRES LE PASSAGE
121 AVENUE DE LA GARE

46600 MARTEL
Tél : 06 32 38 93 66
E-mail : contact@pflepassage.com

Découvrez le détournage automatique avec DARI sur CREATIS

Claire a rédigé ce devis.

N° Siret : 94393264000015 N° TVA : FR11943932640

Référence	Désignation	TVA	Qté	Px unitaire Brut	Px Unitaire Net	Montant HT
PORT_PLEX13HFR	Transport, Assurance et emballage express avt 13h00	V20	1	30,00	30,00	30,00
R3NBF	Rectangle R3 Dim 30x40 cm Granit Noir Fin	V20	1	37,00	37,00	37,00
F_4TR	PERCAGE 4 TROUS Fixation Murale à 2 cm - vis et caches vis fournis	V20	1	0,00	0,00	0,00
G_TRAI1	Motif G_TRAI3, finition : gravure à l'or fin 22 carats	V20	1	6,00	6,00	6,00
G_TRAI1	Motif G TRAI, finition : gravure à l'or fin 22 carats	V20	1	6,00	6,00	6,00
G_TRAI1	Motif G TRAI, finition : gravure à l'or fin 22 carats	V20	1	6,00	6,00	6,00
G_L3_1	Texte or nombre de lettres : 14 - Police 18 - FAMILLE CHAUMET	V20	1	26,60	26,60	26,60
G_L2_1	Texte or nombre de lettres : 19 - Police 18 - Jean CHAUMET 1934 - 202	V20	1	28,50	28,50	28,50
Total à reporter						140,10

Echéance XXXX XXXXXX XXXXXX

RIB : CREDIT AGRICOLE 11206 00082 01285125606 74

Poids Net
XXXX

Code TVA
XX XXXXXX

Total HT
XXXXXX

Base HT Taux TVA
XXXXXXX XXX XXXX

Total TTC €
Acompte €
A Payer €

Conditions Générales de Vente :
Extrait : La loi n°2008-776 du 4/8/2008, art. 21, précise que « le délai pour régler les sommes dues ne peut dépasser 45 jours fin de mois à compter de la date d'émission. » Tout retard dans le paiement des sommes dues entraînera, à l'échéance, une pénalité de retard (...) au taux d'intérêt appliqué par la BCE (...) majoré de 10% ou à 3 fois le taux d'intérêt légal. Le client supportera le paiement d'une clause pénale de 15% du montant de la somme impayée avec un minimum de 75 euros et tous les frais légaux consécutifs à l'action contentieuse. Les frais bancaires résultant d'une prorogation d'échéance sont à la charge du demandeur. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE- La propriété des marchandises ne sera transmise à l'acquéreur qu'après paiement complet à notre Société (loi n° 80-335 du 12 mai 1980) nonobstant toute clause contraire. A défaut, nous pourrions revendiquer la propriété desdites marchandises soit en nature entre les mains de l'acquéreur, soit en valeur de sous-acquéreurs, si ce dernier n'a pas réglé tout ou partie du prix.
FUNEXPRESS SARL Locataire Gérante au Capital 10 000€ - Siren 819 762 857 - RCS La Roche Sur Yon - N°TVA FR53 819 762 857

IBAN Mémograv FR76 3000 3000 8000 0205 0098 696 (BIC SOGEFRPP)

Coupon à joindre avec votre règlement
M46040 FA421566
22/10/2025
A Payer
XXXXXX €

Numéro de pièce

FA421566

Commercial

M - MARTY

Jean-Claude

Client

M46040

Réf.Famille

M46040-201025-

0842034M

Date

22/10/2025

Votre référence

0842034M

Référence	Désignation	TVA	Qté	Px unitaire Brut	Px Unitaire Net	Montant HT
G_L2_1	Report Texte or nombre de lettres : 22 - Police 18 - Fernand CHAUMET1915 -	V20	1	33,00	33,00	140,10 33,00
Total à reporter						173,10

Echéance 30/11/25 Virement 207,72 €

RIB : CREDIT AGRICOLE 11206 00082 01285125606 74

Poids Net

8,35

Total HT

173,10

Code TVA

V20 TVA coll. Ventes 20%

Base HT Taux

173,10 20%

TVA

34,62

Total TTC 207,72 €

Acompte €

A Payer 207,72 €

Option pour le paiement de la taxe d'après les débits

Exclusivement Livraison de biens

Conditions Générales de Vente :

Extrait : La loi n°2008-776 du 4/8/2008, art. 21, précise que « le délai pour régler les sommes dues ne peut dépasser 45 jours fin de mois à compter de la date d'émission. » Tout retard dans le paiement des sommes dues entraînera, à l'échéance, une pénalité de retard (...) au taux d'intérêt appliqué par la BCE (...) majoré de 10% ou à 3 fois le taux d'intérêt légal. Le client supportera le paiement d'une clause pénale de 15% du montant de la somme impayée avec un minimum de 75 euros et tous les frais légaux consécutifs à l'action contentieuse. Les frais bancaires résultant d'une prorogation d'échéance sont à la charge du demandeur. **CLAUDE DE RESERVE DE PROPRIETE** - La propriété des marchandises ne sera transmise à l'acquéreur qu'après paiement complet à notre Société (loi n° 80-335 du 12 mai 1980) nonobstant toute clause contraire. A défaut, nous pourrions revendiquer la propriété desdites marchandises soit en nature entre les mains de l'acquéreur, soit en valeur de sous-acquéreurs, si ce dernier n'a pas réglé tout ou partie du prix.

FUNEXPRESS SARL Locataire Gérante au Capital 10 000€ - Siren 819 762 857 - RCS La Roche Sur Yon - N°TVA FR53 819 762 857

IBAN Mémograv FR76 3000 3000 8000 0205 0098 696 (BIC SOGEFRPP)

**Coupon à joindre
avec votre règlement**

M46040 FA421566
22/10/2025

A Payer

207,72 €